

6 juillet 2021

Le Webinaire démarrera dans quelques instants...

**Saisir les opportunités du
programme ESMS numérique –
bénéficier des moyens du Ségur de la
santé (temps 2 de la phase
d’amorçage) – le détail des mesures
de la nouvelle instruction programme
ESMS numérique**

*Animation : Charlotte Pentecouteau,
Jonathan Reiss, Christian Viallon.
Avec la participation de : Lionel Buléon*

RESSOURCIAL
nexem
employeurs, différemment

6 juillet 2021

Un Webinaire Nexem animé par Ressources

**Saisir les opportunités du
programme ESMS numérique –
bénéficiaire des moyens du Ségur de la
santé (temps 2 de la phase
d'amorçage) – le détail des mesures
de la nouvelle instruction programme
ESMS numérique**

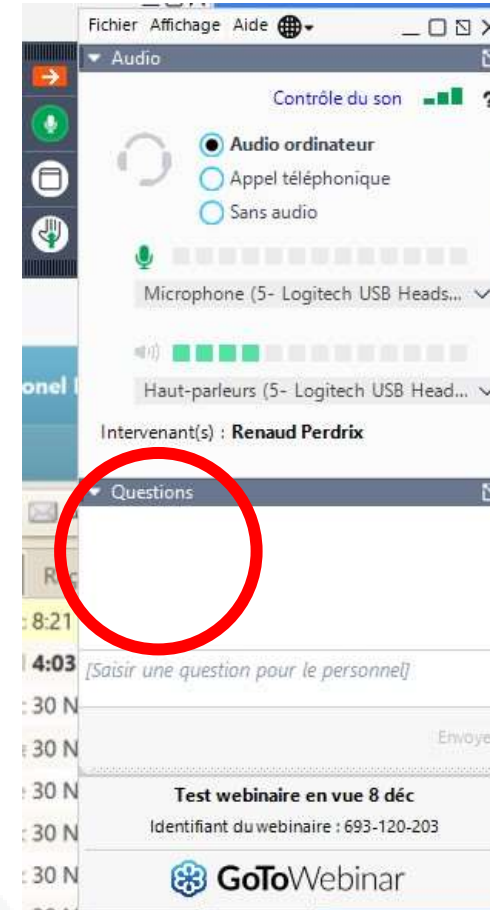
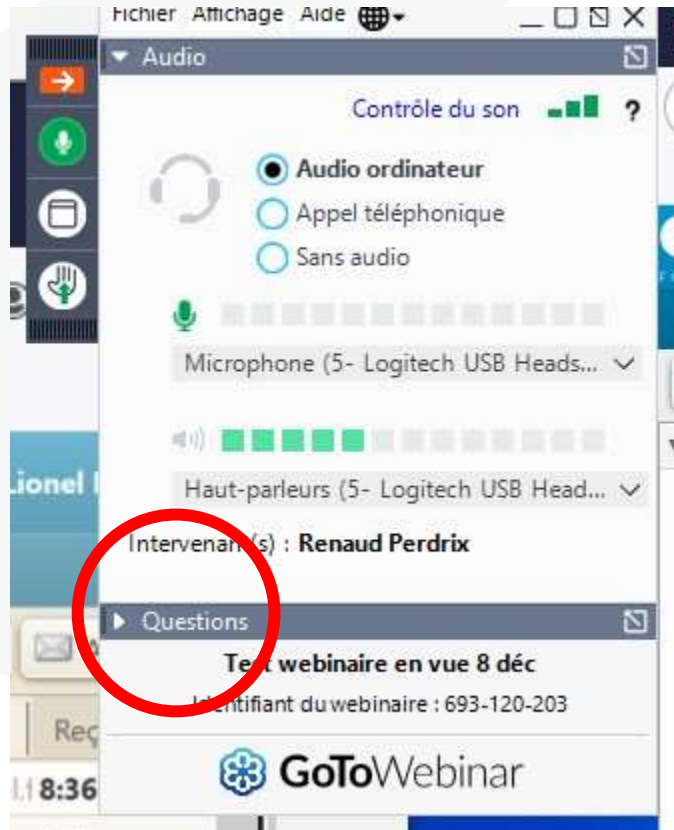
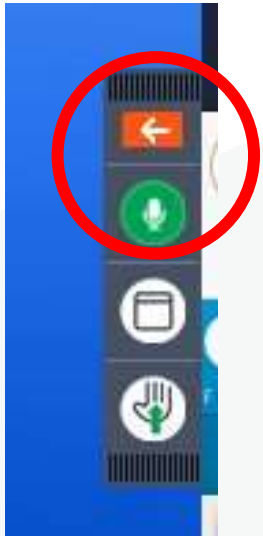
RESSOURCIAL

nexem

employeurs, différemment

*Animation : Charlotte Pentecouteau,
Jonathan Reiss, Christian Viallon.
Avec la participation de : Lionel Buléon*

Comment poser vos questions (durant le webinaire) ?



1

Déplier le menu

2

Déplier le module questions

3

Saisir et envoyer votre question

Points abordés dans ce webinaire

- Présentation de la feuille de route « accélérer le virage numérique ».
- L'action 21 : plan ESMS numérique.
- Retour sur le Temps 1 de la phase d'amorçage du plan ESMS numérique.
- Focus sur le Temps 2 de la phase d'amorçage du plan ESMS numérique (à venir).
- Se préparer à répondre aux AAP.
- L'offre d'accompagnement Nexem.

Cette présentation s'appuie sur des ressources communiquées aux fédérations dans le cadre de la concertation sur le

Programme ESMS numérique



Par



La feuille de route « Accélérer le virage numérique »



La feuille de route « Accélérer le virage numérique »

- La loi Ma santé 2022 comprend 3 axes, dont « *Faire du numérique un atout pour le partage de l'information en santé et l'évolution des pratiques* ».
- Cet axe a été décliné le 25 avril 2019 en une Feuille de route « *Accélérer le virage numérique* ».
- La feuille de route est organisée en 5 orientations et prévoit 30 actions.
- À l'occasion du Conseil Numérique en Santé, le 18 juin 2020, le Ministre Olivier Véran a appelé à « *donner un coup d'accélérateur à la feuille de route* ».
- Cet appel s'est concrétisé par des mesures importantes annoncées le 21 juillet 2020 dans le cadre des conclusions du Ségur de la Santé.
- La mise en œuvre de la feuille de route est aujourd'hui dans la phase opérationnelle.



Les acteurs institutionnels autour de la feuille de route

Ministère des solidarités et de la santé

Délégation du numérique en santé
DNS

Direction générale de la cohésion sociale
DGCS

Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie
CNSA
Etablissement public à caractère administratif

Agence du numérique en Santé
ANS
Groupement d'intérêt public

Agence nationale d'appui à la performance
ANAP
Groupement d'intérêt public

Agence technique de l'information sur l'hospitalisation
ATIH
Etablissement public à caractère administratif

Agences régionales de santé
ARS
Etablissement public à caractère administratif

Groupements régionaux d'appui au développement de la e-santé
GRADeS
Groupement d'intérêt public



Des groupes de travail ouverts aux professionnels



Gouvernance inversée

Appui sur des relais locaux



Animation et accompagnement des acteurs



Trajectoire adaptée aux acteurs du médico-social



Projets emblématiques

Identification des acteurs,
messagerie sécurisée de santé (MSSanté),
dossier médical partagé (DMP)



Soutien à l'innovation

Appel à projets Structures 3.0



Soutien au socle

ESMS Numérique

Une cible commune, une trajectoire adaptée

Les 5 chantiers prioritaires identifiés par la DNS pour le social et le médico-social : 5 groupes de travail

Augmenter le pouvoir d'agir des personnes accompagnées avec le numérique

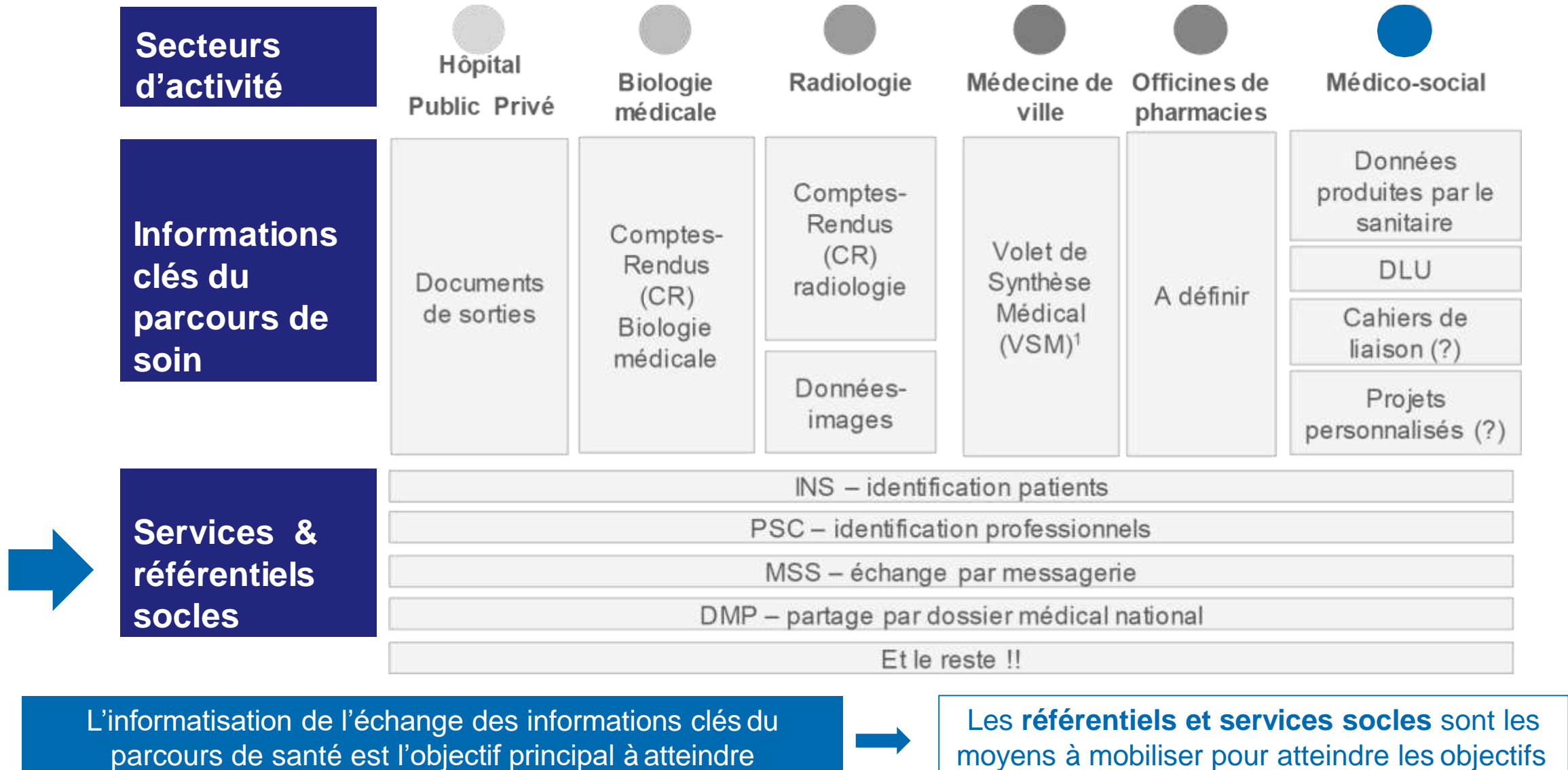
Echange de données avec le sanitaire et entre ESMS pour fluidifier les parcours (dont protection des données)

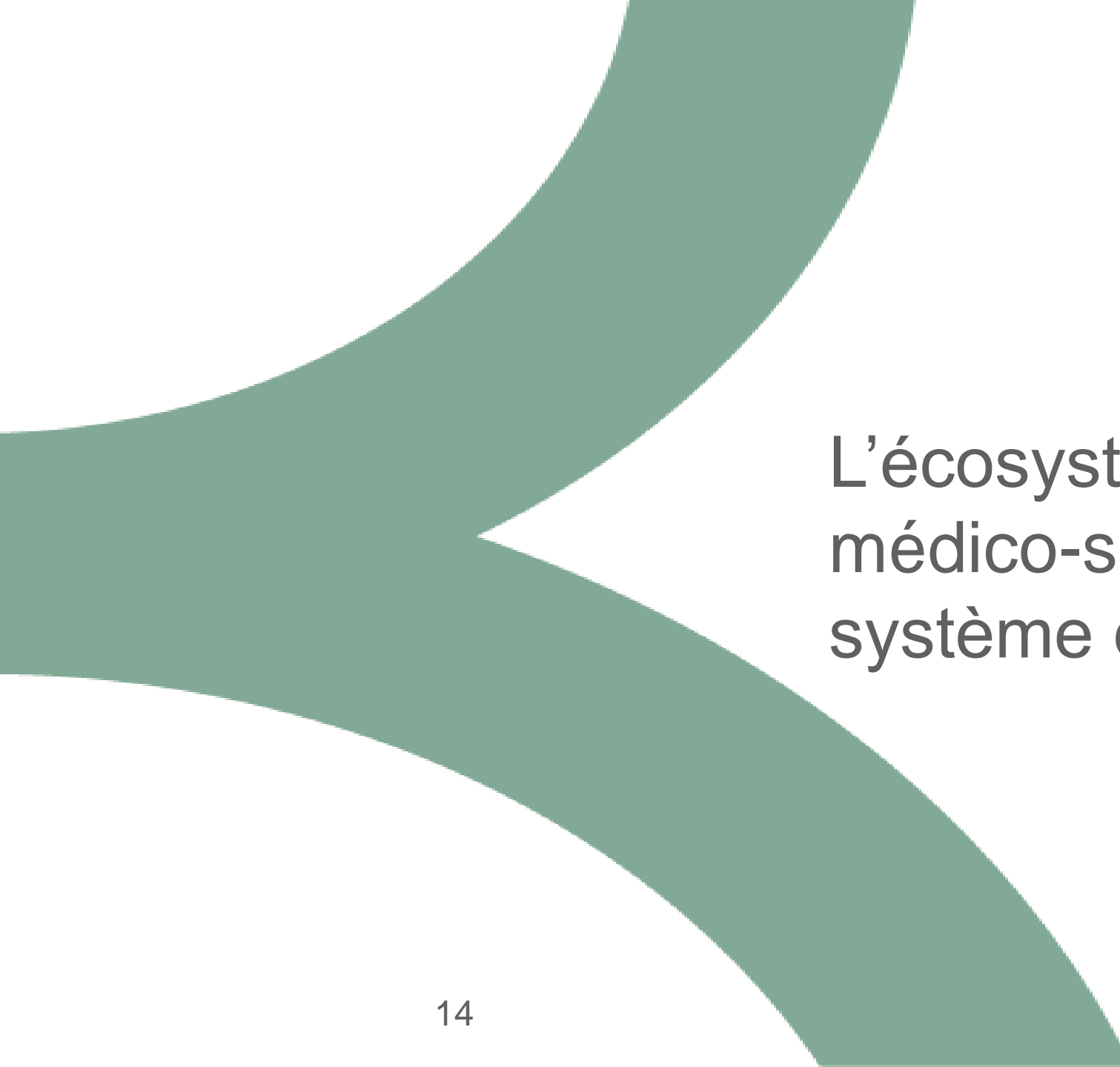
Intégrer le numérique dans les volets de contractualisation

Coopération et mutualisation des compétences et des outils entre les ESMS

Accompagner la mise en pratique et les usages sur le terrain

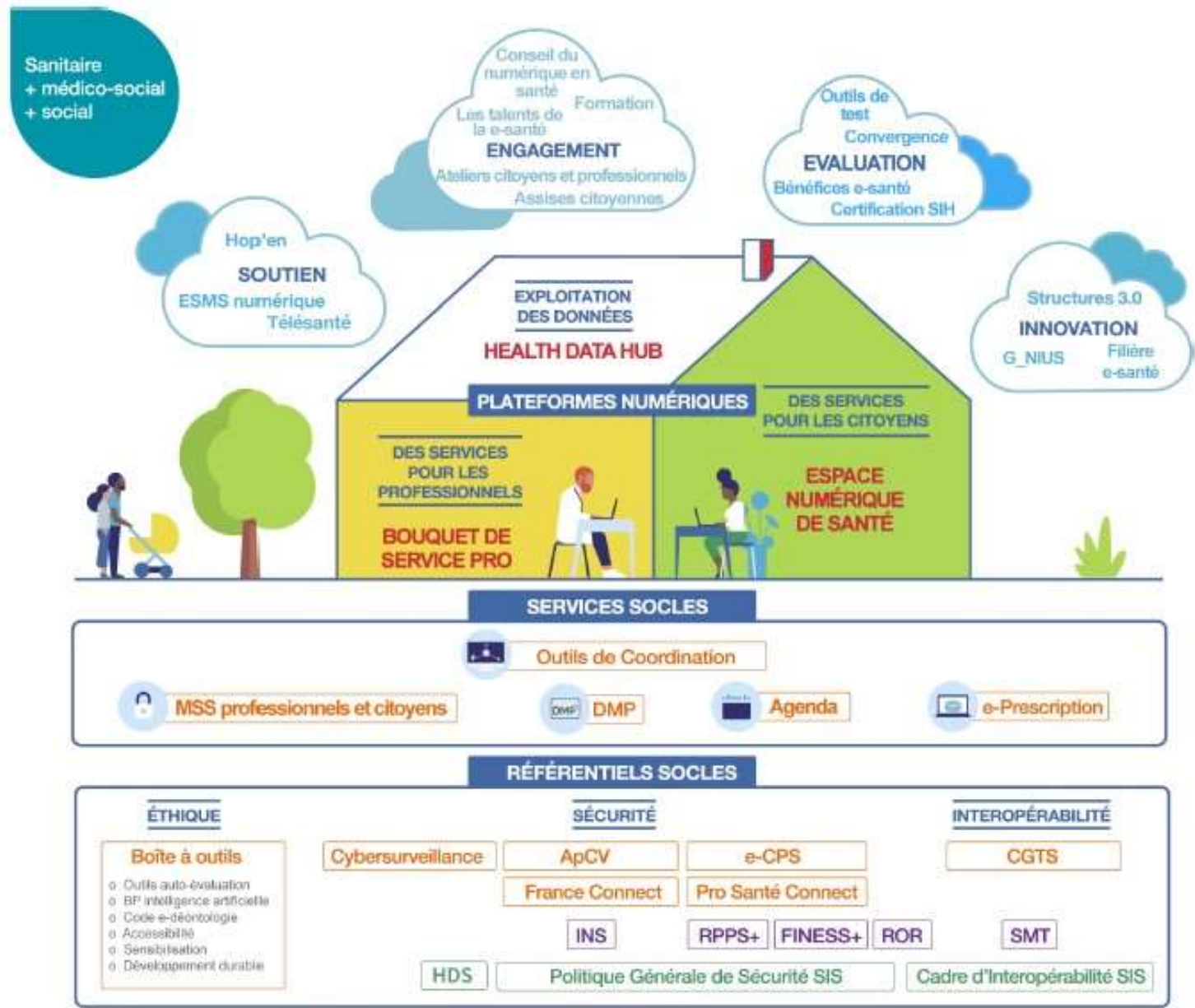
Le médico-social intégré aux 6 task-forces du programme Ségur





L'écosystème sanitaire, médico-social et social : le système d'information de santé

La cible : Le SI de santé (SIS)



- ORIENTATION 5**
SOUTENIR L'INNOVATION ET FAVORISER L'ENGAGEMENT DES ACTEURS
- ORIENTATION 4**
DÉPLOYER AU NIVEAU NATIONAL DES PLATEFORMES NUMÉRIQUES DE SANTÉ
- ORIENTATION 3**
ACCÉLÉRER LE DÉPLOIEMENT DES SERVICES NUMÉRIQUES SOCLES
- ORIENTATION 2**
INTENSIFIER LA SÉCURITÉ ET L'INTEROPÉRABILITÉ DU NUMÉRIQUE EN SANTÉ



Les actions de la Feuille de route

Les actions de la feuille de route

ORIENTATION 1

Renforcer la gouvernance du numérique en santé

- Action 1 / Gouvernance
- Action 2 / Conseil du numérique en santé
- Action 3 / Doctrine technique

ORIENTATION 2

Intensifier la sécurité et l'interopérabilité des systèmes d'information en santé

- Action 4 / Éthique
- Action 5 / Sécurité opérationnelle et référentiels de sécurité
- Action 6 / Identifiant national de santé (INS)
- Action 7 / Application Carte Vitale
- Action 8 / Généralisation de l'identification des acteurs et ROR
- Action 9 / e-CPS, Pro Santé Connect
- Action 10 / Interopérabilité

ORIENTATION 3

Accélérer le déploiement des services numériques socles

- Action 11 / MSSanté professionnels et citoyens
- Action 12 / DMP
- Action 13 / Agenda
- Action 14 / e-prescription
- Action 15 / Outils de coordination (e-parcours)

ORIENTATION 4

Déployer au niveau national des plateformes numériques de santé

- Action 16 / Espace Numérique de Santé
- Action 17 / Bouquet de Services numériques aux Professionnels
- Action 18 / Health Data Hub

ORIENTATION 5

Soutenir l'innovation, évaluer et favoriser l'engagement des acteurs

Soutien

- Action 19 / Télésanté
- Action 20 / HOP'EN
- Action 21 / Plan ESMS numérique

Evaluation

- Action 22 / Opposabilité
- Action 23 / Certification des SI des établissements
- Action 24 / Bénéfices e-santé

Innovation

- Action 25 / G_NIUS (ex lab e-santé)
- Action 26 / Filière e-santé
- Action 27 / Réseau de structures 3.0

Engagement

- Action 28 / Formation
- Action 29 / Les Trophées de la e-santé
- Action 30 / Ateliers citoyens et professionnels ; Assises citoyennes

Affaires européennes et internationales

Les actions de la feuille de route

ORIENTATION 1

Renforcer la gouvernance du numérique en santé

- Action 1 / Gouvernance
- Action 2 / Conseil du numérique en santé
- Action 3 / Doctrine technique

ORIENTATION 2

Intensifier la sécurité et l'interopérabilité des systèmes d'information en santé

- Action 4 / Éthique
- Action 5 / Sécurité opérationnelle et référentiels de sécurité
- Action 6 / Identifiant national de santé (INS)
- Action 7 / Application Carte Vitale
- Action 8 / Généralisation de l'identification des acteurs et ROR
- Action 9 / e-CPS, Pro Santé Connect
- Action 10 / Interopérabilité

ORIENTATION 3

Accélérer le déploiement des services numériques socles

- Action 11 / MSSanté professionnels et citoyens
- Action 12 / DMP
- Action 13 / Agenda
- Action 14 / e-prescription
- Action 15 / Outils de coordination (e-parcours)

ORIENTATION 4

Déployer au niveau national des plateformes numériques de santé

- Action 16 / Espace Numérique de Santé
- Action 17 / Bouquet de Services numériques aux Professionnels
- Action 18 / Health Data Hub

ORIENTATION 5

Soutenir l'innovation, évaluer et favoriser l'engagement des acteurs

Soutien

- Action 19 / Télésanté
- Action 20 / HOP'EN
- Action 21 / Plan ESMS numérique

Évaluation

- Action 22 / Opposabilité
- Action 23 / Certification des SI des établissements
- Action 24 / Bénéfices e-santé

Innovation

- Action 25 / G_NIUS (ex lab e-santé)
- Action 26 / Filière e-santé
- Action 27 / Réseau de structures 3.0

Engagement

- Action 28 / Formation
- Action 29 / Les Trophées de la e-santé
- Action 30 / Ateliers citoyens et professionnels ; Assises citoyennes

Affaires européennes et internationales



A retenir

- La feuille de route « Accélérer le virage numérique » et le plan ESMS numérique (action 21) sont une **opportunité** :
 - d'être financés ;
 - d'être accompagnés ;
 - de mutualiser.
- Au terme de la feuille de route et du plan, de nombreux référentiels socles deviendront **opposables** (incidence sur le CSP et le CASF), certains le sont déjà (INS).
- **Bien se saisir des mesures incitatives** pour ne pas tomber sous le coup de la **coercition**.

- Action 22 de la feuille de route. <https://convergence.esante.gouv.fr/>
- Un outil auto-déclaratif permettant d'apprécier le niveau de maturité
 - des ARS et GRADeS ;
 - des industriels.
- Les résultats pour les industriels sont ici :
https://esante.gouv.fr/sites/default/files/media_entity/documents/ans_convergence_industriels_publication2020_v1.0_20201215_0.pdf

L'action 21 : le Plan ESMS numérique


Le programme ESMS Numérique



Action 21 de la feuille de route du numérique en santé

Soutien aux systèmes d'information médico-sociaux **et accompagnement** au virage numérique, **via un programme «ESMS numérique»** pour **améliorer la qualité des réponses aux besoins des usagers en favorisant l'émergence des services numériques**

- ✓ Aboutir à une **progression du niveau de maturité de l'ensemble des ESMS** sur les sujets numériques et sur l'apport du numérique à la **qualité de l'accompagnement et des soins en plaçant l'utilisateur et son projet au cœur des solutions numériques**
- ✓ Amener les **ESMS à un socle minimum de maturité en matière de numérique** (sécurité, interopérabilité, RGPD, équipement matériel acquisition de logiciel, déploiement, ...) que certains ont déjà atteints et pourront dépasser
- ✓ **Développer les usages et les bonnes pratiques du numérique dans les ESMS**
- ✓ Structurer la démarche en **programme de transformation pluriannuel** au moyen d'une gouvernance stratégique et opérationnelle associant l'écosystème et mobilisant des leviers de transformation appropriés.



Le DUI point d'ancrage du Système d'Information d'une structure

Le DUI pour les personnes

Le DUI facilite l'information et les démarches des personnes accompagnées

Le DUI pour l'accompagnement

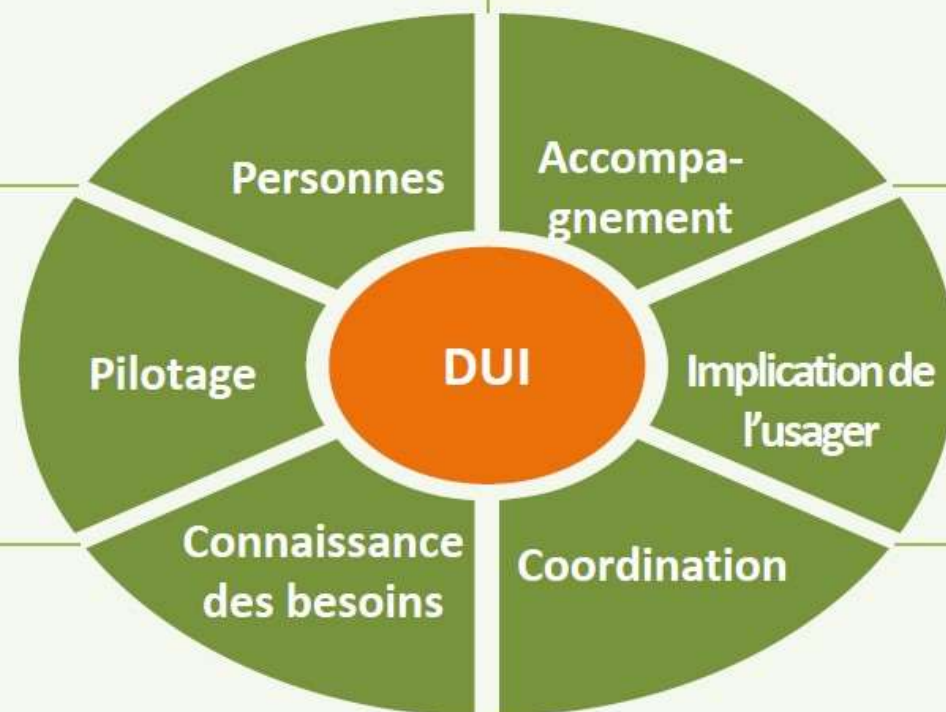
Le DUI contribue à la qualité et à l'individualisation des accompagnements

Le DUI pour le pilotage

Le DUI contribue à un meilleur pilotage des politiques publiques en faveur des plus fragiles

Le DUI pour la connaissance des besoins

Le DUI améliore la connaissance des personnes accompagnées et de leurs besoins



Le DUI pour l'implication de l'utilisateur

Le DUI contribue à une implication plus importante de la personne accompagnée comme acteur de son parcours

Le DUI pour la coordination

Le DUI favorise le partage et l'échange d'information, la coopération et la coordination des professionnels impliqués dans le champ sanitaire, médico-social et social

AMORÇAGE

Tester les leviers du changement
Pilotes pour le déploiement et
l'interopérabilité de leur DUI

- Des **appels à projets régionaux** pour sélectionner des pilotes (OG, grappes d'ESMS) sur la base d'un panel large de situations terrain et de maturité SI
- Un **accord-cadre national pour référencer les solutions DUI**, acquérir des connecteurs d'interopérabilité et **des prestations d'accompagnement** à la mise en œuvre des projets

GÉNÉRALISATION

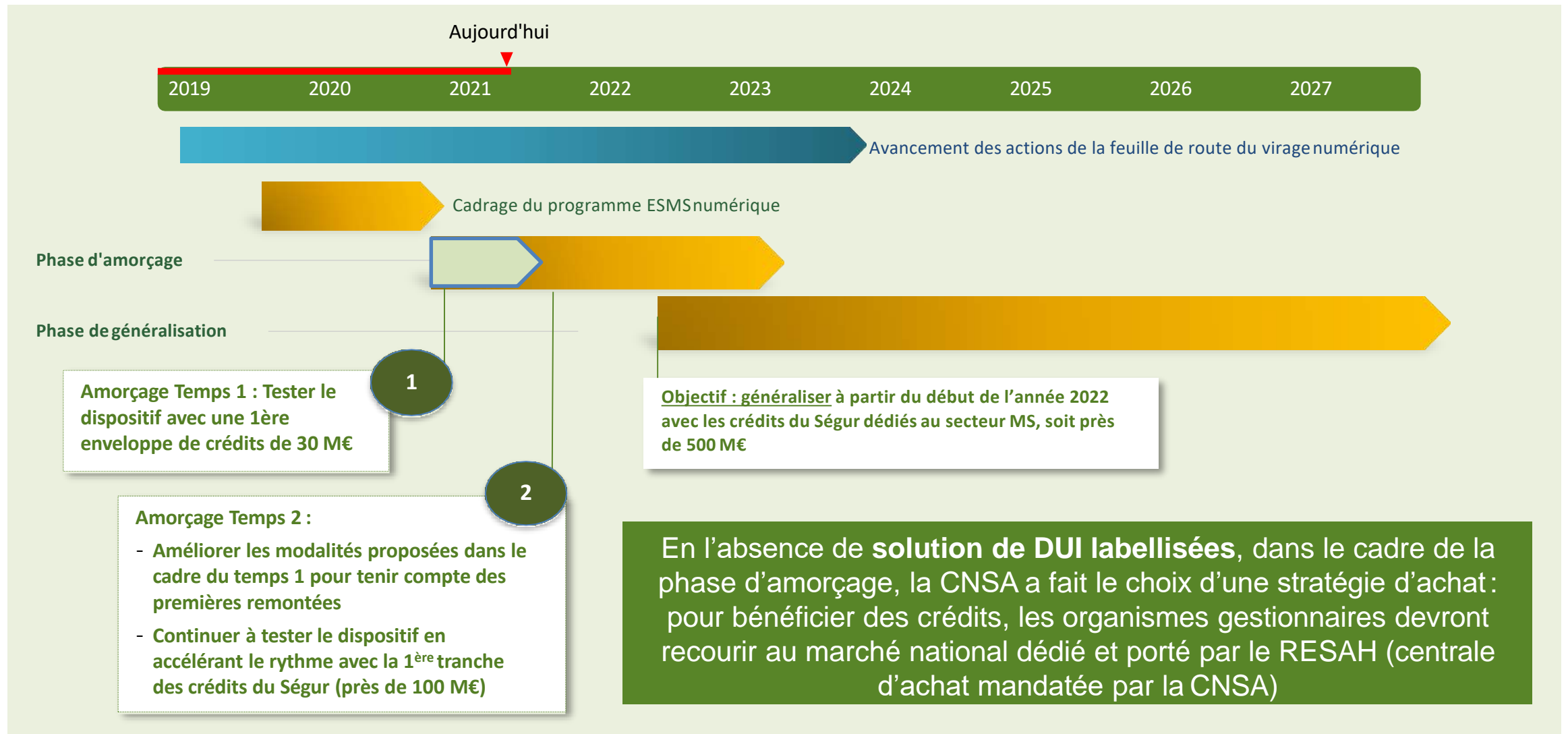
Doter tous les professionnels d'un DUI
avec des fonctionnalités, une
interopérabilité et une sécurité minimum

- **Déploiement pluriannuel** à l'ensemble des ESMS financé par des crédits prévus **dans le cadre du Ségur** de la santé et dédiés à l'investissement numérique dans le secteur médico-social

Développer les compétences numériques dans les ESMS

Accompagner l'évolution des solutions du marché vers les objectifs de la feuille de route

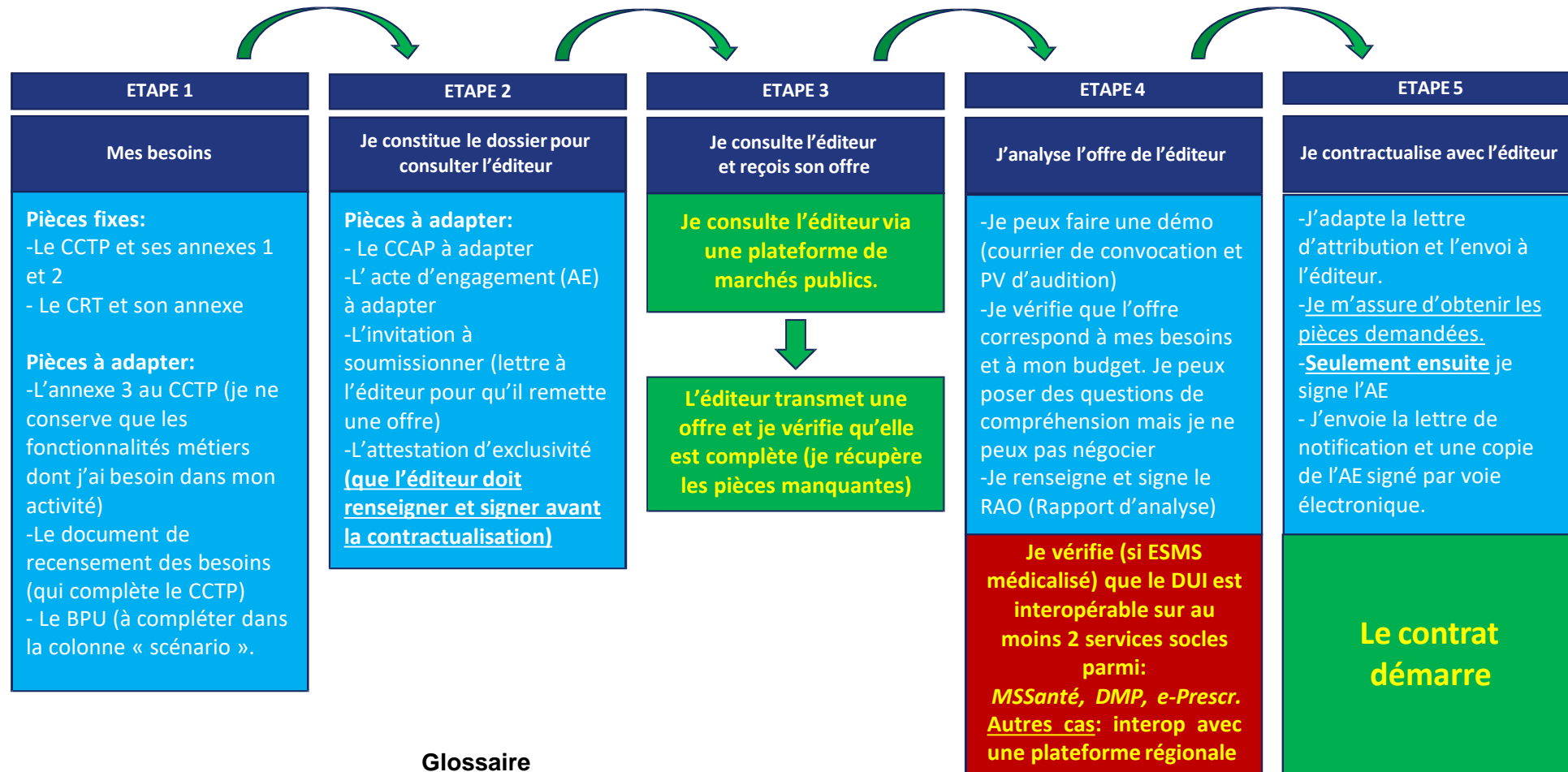
Le calendrier du programme ESMS Numérique



Le mécanisme de financement (en phase d'amorçage)

- Procédure d'appel à projets
- Financement dans le cadre d'une procédure de marchés publics (SAD : système d'acquisition dynamique)
- Cette procédure a été confiée au RESAH
- Le RESAH (RESeau des Acheteurs Hospitaliers) est un groupement d'intérêt public (GIP)
- Le déblocage des fonds est lié à un indicateur d'utilisation (80% au lancement et 20% à l'utilisation).

KIT DE PASSATION DUI: LES ETAPES DE LA CONTRACTUALISATION (PROJET DE MISE EN CONFORMITE)

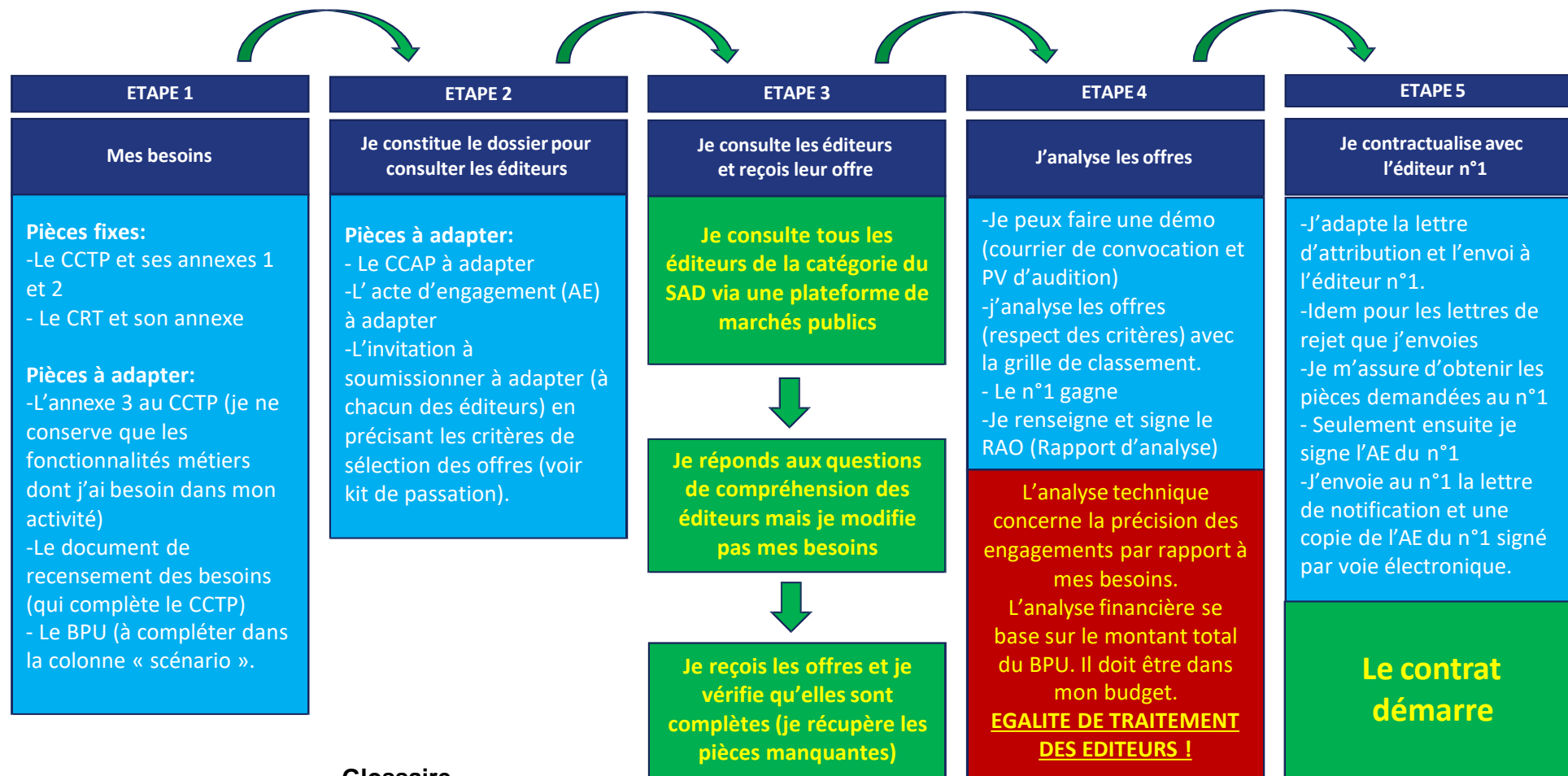


Glossaire

- CCTP : Cahier des clauses techniques particulières
- CRT : Cadre de Réponses Techniques
- BPU : Bordereau des prix unitaires
- CCAP : Cahier des clauses administratives particulières

Source : RESAH

KIT DE PASSATION DUI: LES ETAPES DE LA CONTRACTUALISATION (PROJET D'ACQUISITION/CONSTRUCTION)



Glossaire

- CCTP : Cahier des clauses techniques particulières
- CRT : Cadre de Réponses Techniques
- BPU : Bordereau des prix unitaires
- CCAP : Cahier des clauses administratives particulières

Source : RESAH



Coopération, mutualisation et collectifs régionaux

Candidature à la phase d'amorçage : se regrouper

La mutualisation des projets de DUI est un enjeu clé de la préparation des projets

Mutualiser : pourquoi ?



Renforcer les liens entre les acteurs

- ✓ En développant la proximité entre les acteurs d'un territoire par des vécus communs
- ✓ En dépassant le cadre strict du besoin d'une structure pour favoriser la logique de parcours



Développer des expertises et expériences

- ✓ En bénéficiant des compétences des différentes parties prenantes
- ✓ En partageant les expériences



Développer la capacité d'investissement

- ✓ En profitant d'un effet volume dans la négociation avec les fournisseurs
- ✓ En profitant d'économies d'échelle



Pour aller plus loin : <http://ressources.anap.fr/numerique/publication/2705-partager-les-experiences-de-cooperation-si-dans-le-secteur-medico-social>

Comment se rendre éligible ?

1

Identifier les partenaires de la mutualisation

- ✓ Au sein de son territoire
- ✓ Idéalement, avec des expériences de coopération préalables

2

Construire une vision commune

- ✓ Un objectif commun
- ✓ Une gouvernance structurée

3

Déposer un dossier commun mettant en avant la qualité et le sens de la mutualisation

- ✓ La candidature doit d'appuyer sur la mutualisation définie
- ✓ Le dossier est déposé en commun

source

Mutualisation

- La mutualisation prévaut en phase d'amorçage selon un critère de taille : seuls les « gros » et « moyens » OG sont autorisés à candidater isolément.
 - Typologie des OG selon la CNSA :
 - « gros » : 50 ESMS et plus ;
 - « moyen » : entre 15 et 50 ESMS ;
 - « petit » : moins de 15 ESMS (en principe).
- La mutualisation suppose une formalisation :
 - Art. L. 312-7 du CASF : conclusion de conventions (Art. L. 312-7 1° du CASF) :
 - Création de consortium sans personnalité juridique. La convention doit préciser les objectifs, la gouvernance, les mandatements (ester en justice), les représentations ;
 - GIE (avec personnalité morale) ;
 - GIP ou GCSMS (formalisation plus lourde) ;
 - La forme retenue sera fonction de l'ampleur du projet (consultation juridique sans doute nécessaire).

Appréhender les enjeux SI différemment
Imaginer une stratégie d'accompagnement vers le numérique
Mutualiser les compétences
Créer de la valeur et la faire circuler



Porteur :



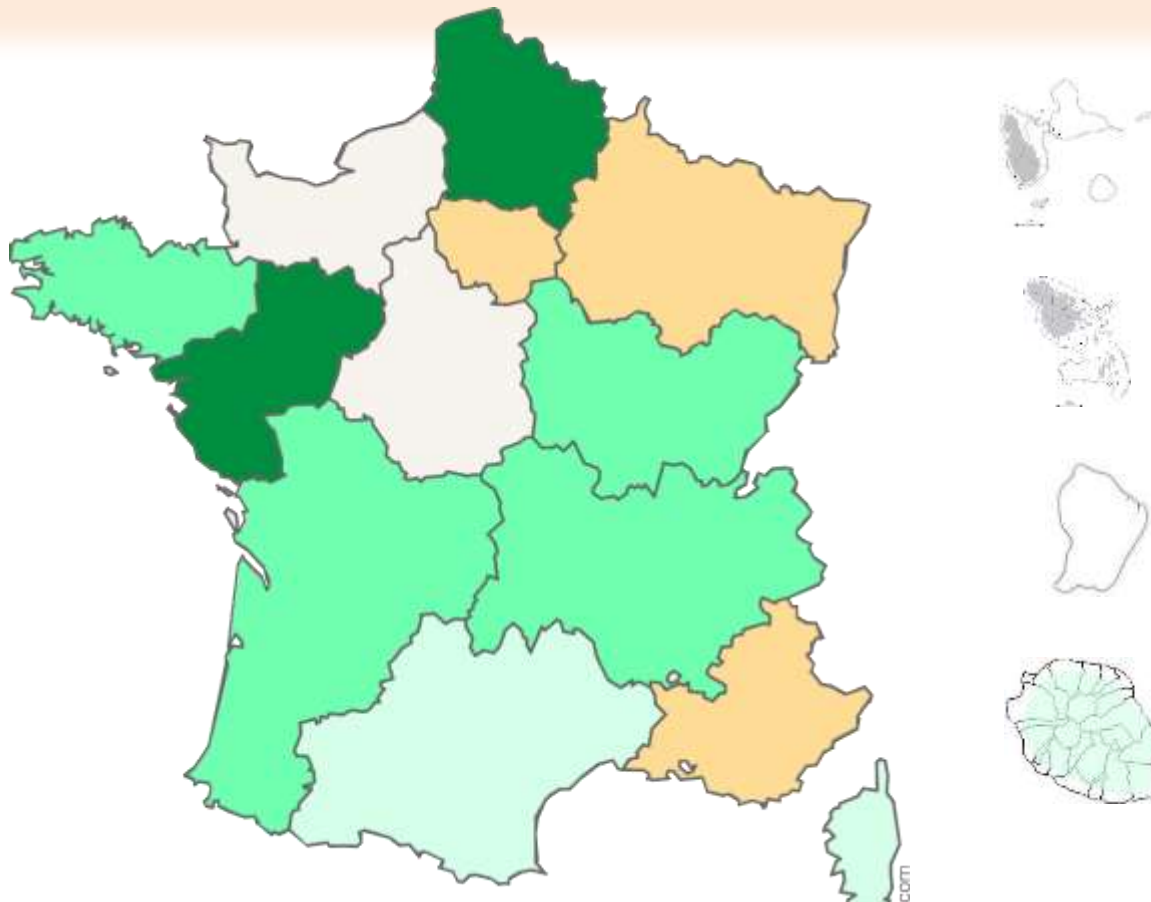
- **Les collectifs SI MS**

En place

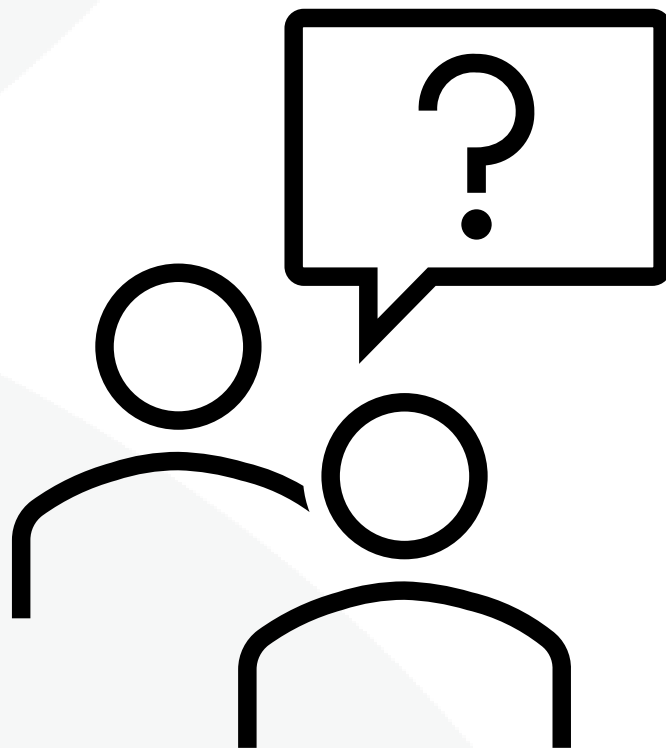
En cours de
démarrage

En projet

Dynamique proche



Vos questions





Point sur le Temps 1 de la phase d'amorçage

ESMS numérique – Retours d'expérience du temps 1

Retour global

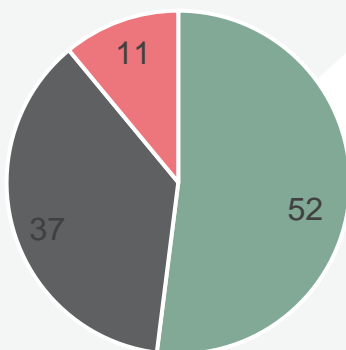
- Qualité générale des projets
- Coopération forte : OG matures embarquant des plus petits, des projets multi-régionaux
- Services socles retenus en majorité :
 - MSS + DMP
 - MSS + DMP + e-prescription

Quelques chiffres

- 242 candidatures pour 4200 ESMS
- 71 projets retenus pour 1356 ESMS
- 23.8M€ alloués sur 24,2 disponibles
- Dans les projets retenus, environ 47% PA et 39% PH pour 14% de projets mixtes

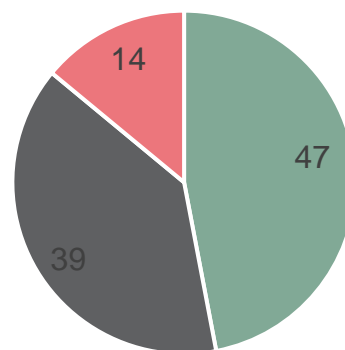
ESMS numérique – Retours d'expérience du temps 1

Types de projets



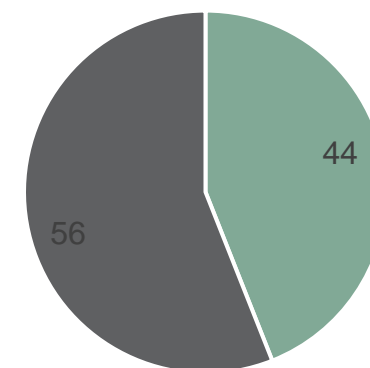
- Mise en conformité
- Acquisition
- Mixte

Types de publics accompagnés



- Personnes âgées
- Personnes en situation de handicap
- Personnes âgées et personnes en situation de handicap

Types de regroupements



- Grappes
- Gros/moyens organismes gestionnaires



Focus sur le temps 2 de la phase
d'amorçage du Plan ESMS numérique

Les objets financés

Cas	Situation	Que faire ?	Nombre d'ESMS éligible à la subvention	Subventions possibles	Unité
Cas n°1 Petits OG	OG de – de 15 ESMS	Se regrouper avec d'autres ESMS pour atteindre idéalement le seuil de 15 ESMS et pouvoir répondre à un AAP régional	Max 49 ESMS inclus dans la subvention (au-delà, voir cas n°3)	25 K€ pour l'acquisition d'un DUI 10 K€ pour la mise en conformité d'un DUI déjà installé 20 K€ pour de l'équipement matériel et infra	Par ESMS
				15 K€ pour aider le groupement à passer son marché (postuler à l'AAP, dépouiller les réponses, ...) 100 K€ pour aider le groupement à piloter son projet (chefferie de projet interne ou externe)	Par projet
Cas n°2 Moyens OG	OG de + de 15 ESMS (ou projet pilote en vue d'un cas N° 3 de déploiement national)	Répondre à un AAP régional	Max 49 ESMS inclus dans la subvention (au-delà, voir cas n°3)	25 K€ pour l'acquisition d'un DUI 10 K€ pour la mise en conformité d'un DUI déjà installé	Par ESMS
Cas n°3 Gros OG	OG ou regroupement de + de 50 ESMS qui ont une solution conforme (déjà fait l'acquisition ou la mise en conformité d'une solution ou déjà conduit un projet pilote cas n°1 ou n°2)	Se rapprocher des instances nationales (CNSA, DNS) pour se préparer à répondre à un AAP national	A voir avec les instances nationales - Engagement pluriannuel	"Forfait généralisation" de 5 K€ par ESMS pour généralisation de la solution déjà mise en œuvre (projet pilote, cas n°1, cas n°2...) auprès de toutes les structures d'un gros OG ou d'une fédération (dégressivité à l'étude pour les très grosses structures) Forfait équipement de 20 K€ pour l'équipement matériel et infra (à moduler en fonction des cas) pour les petits OG du projet national	Par ESMS

Critères d'éligibilité

- ✓ Groupement d'OG ou d'ESMS conforme aux attendus de l'instruction (gros/moyen OG ou grappes de petites structures)
- ✓ Respect du cahier des charges national DUI
- ✓ Sécurité : continuité d'activité de l'application et taux de disponibilité définis
- ✓ Confidentialité : document sur les règles d'accès, information des usagers, existence d'un DPO
- + informations concernant l'organisation du projet (équipe, planning, etc.)

La candidature est recevable

Critères de priorisation

- ✓ Motivation du porteur de projet
- ✓ Périmètre fonctionnel
- ✓ Solution mutualisée
- ✓ Interopérabilité de la solution avec son écosystème
- ✓ Interconnexion avec une plateforme régionale e-parcours
- ✓ Intégration des nomenclatures SERAFIN-PH, AGGIR PATHOS, etc.
- ✓ Les ARS peuvent fixer des critères spécifiques

La candidature est priorisée

Critères d'usage

Métier

- ✓ Nombre de dossiers mis à jour au regard du nombre total de personnes accompagnées
- ✓ Taux de projets personnalisés
- ✓ Fréquence de mise à jour de l'agenda de l'utilisateur

Projets socles

- ✓ Nombre de messages qui sont envoyés par la MSSanté
- ✓ Nombre de documents déposés dans les DMP
- ✓ Nombre de documents échangés entre le DUI et la plateforme régionale e-parcours

Les 20% de financement à l'usage sont versés en fin de projet

Les points clés du second AAP (85 M€ sont destinés aux ESMS)

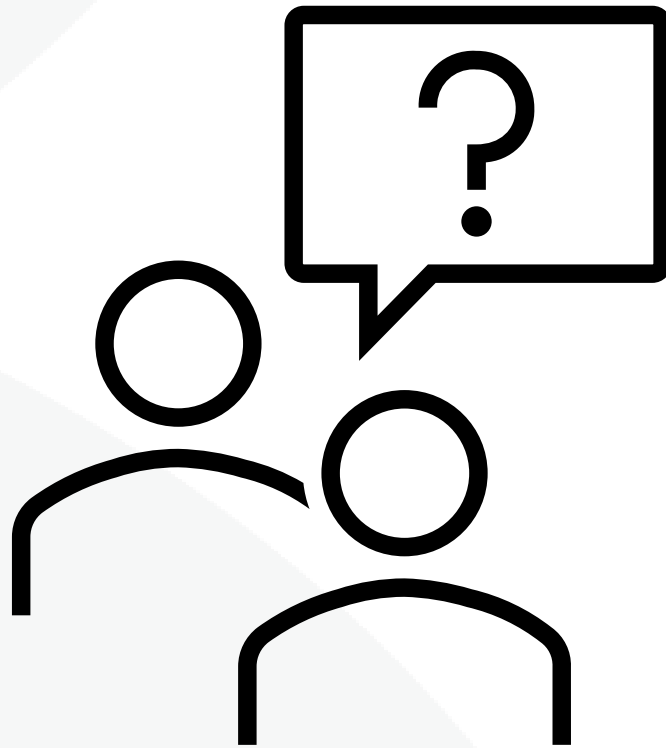
Tous les ESMS sont éligibles (y compris ceux financés exclusivement par les CD..)

- Simplification des règles
- **AAP régionaux** « au fil de l'eau » :
 - Dépôt possible des dossiers sur une période plus longue.
 - Chaque candidature est traitée dans l'ordre d'arrivée selon un processus unitaire.
 - Sélection des projets, convention porteurs de projets-ARS et engagement des crédits au plus tard fin décembre 2021.
- **AAP national**, en juillet avec une enveloppe nationale (10 à 12 projets nationaux en 2021) :
 - Pour faciliter la gestion des projets des acteurs nationaux (gros OG, mutuelles, unions, ...).
 - Pour assurer le déploiement de solutions très spécialisées : addictologie, SMJPM, etc.
 - Les projets sont sélectionnés par la CNSA/DNS, une ARS pivot porte le projet, des crédits supplémentaires sont alloués à l'ARS pivot

En résumé

- **2 phases** pour le plan ESMS numérique :
 - Phase d'amorçage en 2 temps : temps 1 30 M € (terminé), temps 2 85 M € (début en juillet 2021) ;
 - Phase de généralisation 2022-2025 : 500 M €
- Financements disponibles dans le cadre d'une procédure **d'appel à projets** et d'un **marché public** (RESAH), en attendant la labellisation des solutions.
- **3 temps** pour le déblocage des fonds :
 - 40% à la signature de la convention avec l'ARS.
 - 40% à la fin du paramétrage de la solution.
 - 20% à la fin du déploiement sur critères d'utilisation et d'intégration services socles .
- **Les appels à projets**
 - Le projet d'instruction passe en CNP (comité national de pilotage) le 25 juin 2021.
 - Les projets devront être déposés vraisemblablement courant juillet 2021 et jusqu'en octobre 2021;
- **Le référencement des éditeurs**
 - 32 éditeurs sont, à ce jour, référencés ;
 - le SAD ne sera ouvert aux OG que lorsque le projet de l'OG (ou du groupe d'OG) aura été présélectionné.
- **Les achats d'équipements** suivent le même mécanisme et doivent être liés au DUI.
- **Opposabilité** :
 - Été 2021 : mise en concertation d'un référentiel d'exigences fonctionnelles du DUI (environ 70 exigences fonctionnelles clés).
 - Cibler une labellisation des solutions avec une première vague fin 2021.
 - Travaux sur interopérabilité : SI MDPH, SI suivi des orientations, SI des ESMS.
 - Accompagnement au déploiement des référentiels et services socles.

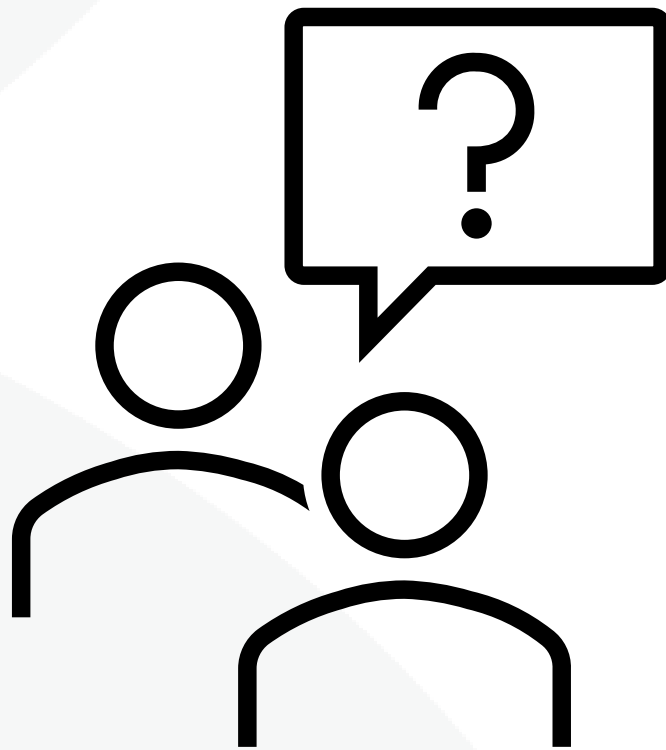
Vos questions



La liste des « chozafaire »

- Organiser la veille autour de la Feuille de route « Accélérer le virage numérique ».
- Structurer et outiller la démarche projet (penser chefferie de projet interne).
- Se renseigner sur l'existence d'un collectif régional.
- Rechercher des partenaires.
- Faire l'état de son existant.
- Elaborer sa feuille de route.

Vos questions





L'offre d'accompagnement Nexem

Nexem vous accompagne

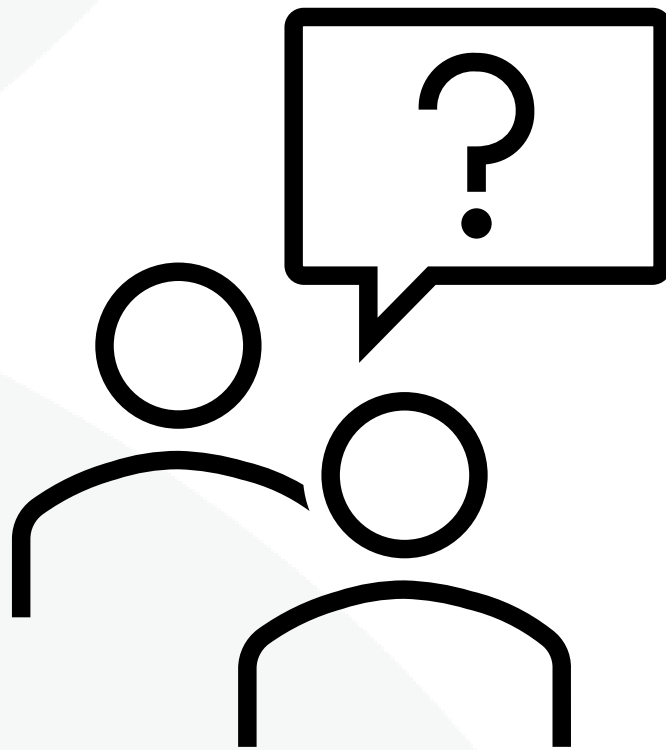
- Veille.
- Club ADN.
- Offre de formation Numérique pour la rentrée.
- Offre de service :
 - Décrypter AAP et y répondre.
 - Remplir les critères d'éligibilité.
 - Etat de l'existant.
 - Feuille de route de la structure.
 - Elaboration SDSI.
 - + vos demandes spécifiques.
- Contact :
 - Pôle Offre sociale et médico-sociale teleconseil-osms@nexem.fr

Nos prochains rendez-vous

- jeudi 5 août 2021
- jeudi 9 septembre 2021
- jeudi 16 septembre 2021
- jeudi 7 octobre 2021
- jeudi 18 novembre 2021
- jeudi 16 décembre 2021

A surveiller : l'Hebdo by NEXEM

Vos questions





Les ressources et quelques annexes

Petit glossaire du SIS

- **Health data hub** : Plateforme des données de santé
- **INS** : identifiant national de santé
- **MSS** : messagerie sécurisée de santé
- **RPPS** : répertoire partagé des professionnels de santé
- **HDS** : hébergement données de santé
- **ROR** : répertoire opérationnel des ressources
- **DMP** : dossier médical partagé
- **ENS** : espace numérique de santé
- **SIS** : Système d'information de santé
- **e-CPS** : appli permettant l'identification en ligne
- **FINESS** : Fichier national des établissements sanitaires et sociaux
- **CGTS** : Centre de gestion des terminologies de santé
- **France Connect** : dispositif permettant de garantir l'identité d'un utilisateur
- **ApCV** : appli Carte Vitale
- **SMT** : serveur national des terminologies de santé
- **G_NIUS** : Guichet national de l'innovation et des usages en e-santé

LES DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE DE LA FEUILLE DE ROUTE



Doctrine technique du numérique en santé

Trajectoire de la feuille de route numérique adaptée au médico-social

Doctrine technique du numérique en santé version janvier 2021

https://esante.gouv.fr/sites/default/files/media_entity/documents/doctrine--technique-du-numerique-en-sante_version-2020_finale.pdf

Trajectoire du numérique en santé adaptée pour le médico-social

https://esante.gouv.fr/sites/default/files/media_entity/documents/trajectoire_medico_social_200125_vf-.pdf

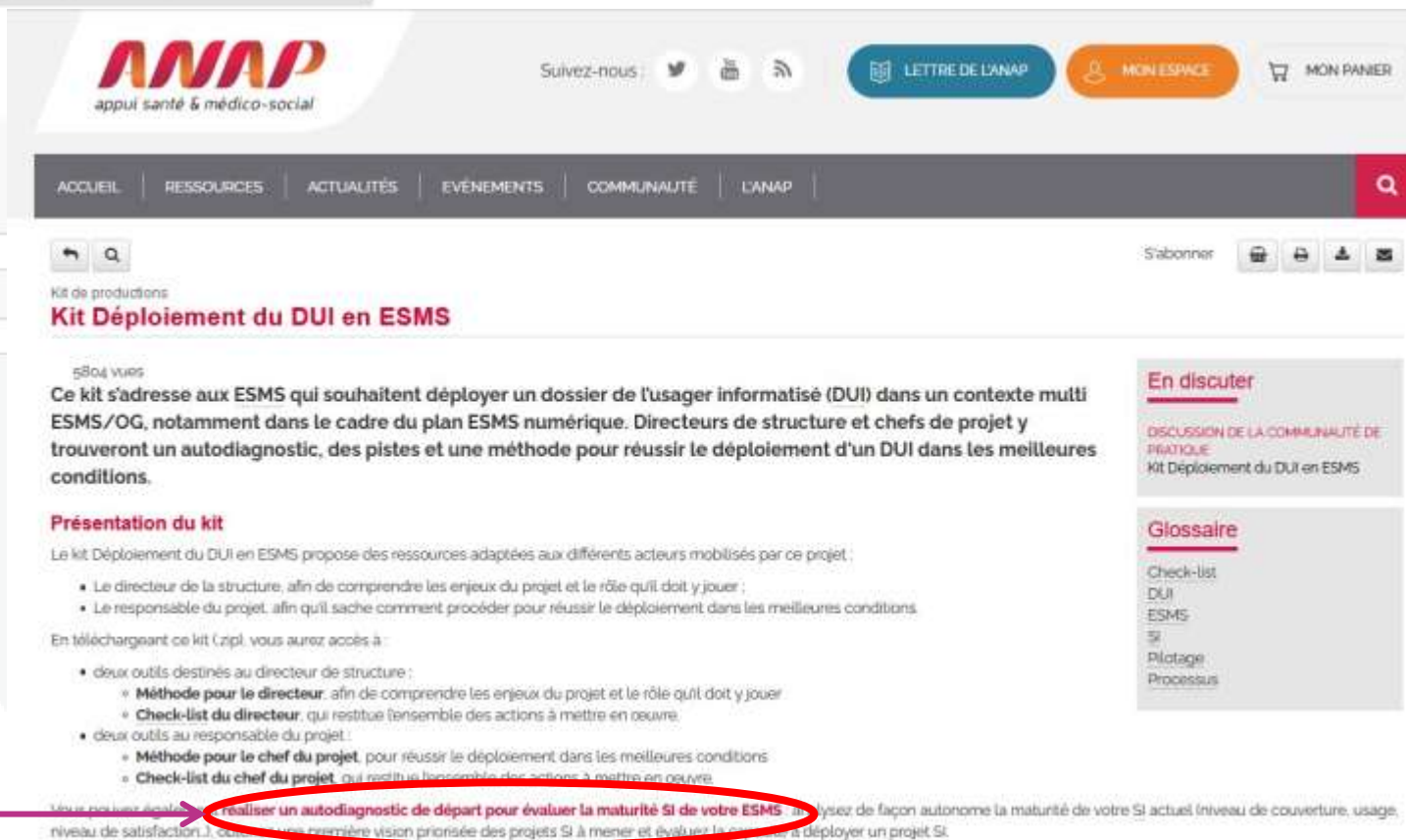
ANAP autodiagnostic et kit de déploiement DUI



<https://ressources.anap.fr/autodiagnostic/92#1875>



<https://ressources.anap.fr/numerique/publication/2796>



Autres ressources sur le site de l'ANAP

- Communautés de pratiques de l'ANAP
<https://ressources.anap.fr/numerique/communaute-de-pratiques/discussion/846>
- Kit SI pour le directeur de structure médico-sociale : <http://ressources.anap.fr/numerique/publication/2409>
- Méthode - Modèle de document - « Élaborer une fiche CPOM sur le numérique »
<https://ressources.anap.fr/numerique/publication/2603>
- Méthode - Modèle de document : « Élaborer une feuille de route SI / schéma directeur adapté au médico-social »
<https://ressources.anap.fr/numerique/publication/2602>
- Méthode - Modèle de document - « Élaborer un cahier des charges pour une assistance à la rédaction de sa feuille de route SI »
<https://ressources.anap.fr/numerique/publication/2719>
- Apport en connaissance – « Comprendre quelles sont les instances de gouvernance du SI à mettre en place à minima »
<https://ressources.anap.fr/numerique/publication/2607>
- Kit – « Conduite du changement » <https://ressources.anap.fr/numerique/publication/283>
- Fonctions d'un dossier de l'usager à informatiser <http://ressources.anap.fr/numerique/publication/2722>
- Kit Gestion de projet d'informatisation dans une structure médico-sociale <http://ressources.anap.fr/numerique/publication/2144>
- Kit Démarche processus <http://ressources.anap.fr/numerique/publication/2733-kit-demarche-processus>
- Résolution, les communautés de pratiques par l'ANAP https://www.anap.fr/communaute/#undefined_c6152

Ressources sur le site de l'ANS et de la DNS

- Doctrine technique du numérique en santé (version en concertation) <https://esante.gouv.fr/virage-numerique/doctrine-technique>
- Les webinaires de l'ANS : <https://esante.gouv.fr/ans/webinaires>
- La page du virage numérique sur le site de l'ANS : <https://esante.gouv.fr/virage-numerique>
- Catalogue des terminologies de santé <https://smt.esante.gouv.fr/catalogue-des-terminologies/>

Merci de votre attention

A très bientôt !